

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **13 janvier 2025** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Etienne Bourgeois
Siège #5 - Valérie Petit
Siège #6 - Steve Peterson

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire M. Sylvain Laroche, Frédéric Marcotte directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2025-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du 13 janvier 2025, à 20h00.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire budget du 16 décembre 2024
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de décembre 2024 et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Modification de la Moraine
 - 6.2 - Adoption du règlement 2025-01, taxation 2025
 - 6.3 - Adoption des salaires et déplacements 2025
 - 6.4 - Suivi du comité éolien
 - 6.5 - Référendum éolien
 - 6.6 - Retour sur Plaisirs d'Hiver
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Demande de commandite
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Valérie Petit, appuyé par Steve Peterson et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-01-002

3.1 - Séance ordinaire du 2 décembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé par Pascal Desrochers d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

2025-01-003

3.2 - Séance extraordinaire budget du 16 décembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Valérie Petit et appuyé par Steve Peterson d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

2025-01-004

3.3 - Séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé par Philippe Gras d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2025-01-005

4.1 - Comptes du mois de décembre 2024 et suivi financiers

8 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES			
202400259 (I)	5529	2024-12-12 disjoncteur	140,11 \$
202500001 (I)	5541	2025-01-09 luminaire de rue	7 603,11 \$
7 743,22 \$			
33 HYDRO-QUEBEC			
202500002 (I)	5542	2025-01-09 près du 5200	4 025,94 \$
4 025,94 \$			
48 CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE			
202400260 (I)	5530	2024-12-12 location photocopieur	40,57 \$
202500003 (I)	5543	2025-01-09 location photocopieur	16,30 \$
56,87 \$			
57 MRC NICOLET-YAMASKA			
202400261 (I)	5531	2024-12-12 gestion bornes électriques	828,35 \$
828,35 \$			
72 INFOTECH			
202500004 (I)	5544	2025-01-09 formulaires taxation	356,43 \$
356,43 \$			
131 Eurofins Environex			

202500005 (I)	5545	2025-01-09 eau potable	408,74 \$
408,74 \$			
156 PAVAGE VEILLEUX INC.			
202400255 (I)	5524	2024-12-12 rechargement route Caron	51 192,62 \$
51 192,62 \$			
171 MAXIME MARCOTTE			
202500006 (I)	5546	2025-01-09 travaux surnuméraire 9 hrs	156,42 \$
156,42 \$			
172 JULIEN BOUDREAULT			
202500007 (I)	5547	2025-01-09 remplacement	361,24 \$
361,24 \$			
247 SOGETEL INC			
202500008 (I)	5548	2025-01-09 téléphone bureau	686,80 \$
686,80 \$			
267 ADMQ			
202500009 (I)	5549	2025-01-09 renouvellement cotisation membre régulier	577,17 \$
577,17 \$			
389 EXCAVATION A.S. 2007 INC			
202500010 (I)	5550	2025-01-09 souche, barrage castor	425,99 \$
425,99 \$			
405 BEAUDRY ET MORIN INC.			
202500011 (I)	5551	2025-01-09 chlore	569,13 \$
569,13 \$			
423 VISA DESJARDINS			
202400253 (I)	5522	2024-12-05 étiquettes imperméables	6 063,12 \$
6 063,12 \$			
440 MUN ST-CÉLESTIN VILLAGE			
202400262 (I)	5532	2024-12-12 intervention 1 décembre 2024 ,1105 Pinard	1 740,01 \$
1 740,01 \$			
492 FONDS INFORMATION SUR LE			
202400263 (I)	5533	2024-12-12 mutations 29 112 108 et 29 112 109	12,00 \$
202500012 (I)	5552	2025-01-09 mutations	18,00 \$
30,00 \$			
541 MAHEU & MAHEU			
202500013 (I)	5553	2025-01-09 gestion parasitaire janvier février 2025	136,82 \$
136,82 \$			
597 Groupe YANCO			
202400264 (I)	5534	2024-12-12 papiers	183,43 \$
183,43 \$			
684 Bourque Électronique et Contrôle			
202500014 (I)	5554	2025-01-09 vérif pompe	119,18 \$
119,18 \$			
710 COVILEM INC			
202400254 (I)	5528	2024-12-05 bouchon mécanique	22,90 \$
202400265 (I)	5535	2024-12-12 cable pour lumières	420,48 \$
202500015 (I)	5555	2025-01-09 vis et minuterie	219,69 \$
663,07 \$			
730 ADN communication			
202500016 (I)	5556	2025-01-09 soutien technique	383,38 \$
383,38 \$			
749 Groupe 132 inc			
202400266 (I)	5536	2024-12-12 asphaltage de la rue Boudreau	64 730,93 \$
64 730,93 \$			

763 FQM ASSURANCES INC			
202400267 (I)	5537	2024-12-12 cotisation 2025	1 273,28 \$
1 273,28 \$			
774 MNP			
202500017 (I)	5557	2025-01-09 audit et E/F au 31 déc 2023	5 160,40 \$
5 160,40 \$			
795 SDG Électrique inc.			
202500018 (I)	5558	2025-01-09 Efficacité énergétique	67 662,79 \$
67 662,79 \$			
802 Uline			
202400268 (I)	5538	2024-12-12 casier prêts d'équipement sport et loisirs	1 417,54 \$
1 417,54 \$			
844 Un à Un architectes			
202400269 (I)	5539	2024-12-12 surveillance des travaux	1 569,41 \$
1 569,41 \$			
846 LIBRAIRIE POIRIER			
202400270 (I)	5540	2024-12-12 achats volumes dernier trimestre	224,28 \$
224,28 \$			
853 CBM			
202400256 (I)	5525	2024-12-17 demande de paiement #4 libération	50 943,56 \$
202400257 (I)	5526	2024-12-17 travaux garage	33 562,64 \$
202400258 (I)	5527	2024-12-17 demande de paiement #3 garage	131 708,63 \$
216 214,83 \$			
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000			434 961,39 \$

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Valérie Petit d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondues séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2025-01-006

6.1 - Modification de la Moraine

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Valérie Petit d'autoriser les termes suivants concernant la piste de ski de fond la Moraine :

- Monsieur Benoit Bouchard-Ouellet et Madame Nadia Bouchard Ouellet autorise gratuitement la municipalité de Grand-Saint-Esprit à utiliser la terre située sur le lot 6 569 756 pour l'usage de la piste de ski de fond la Moraine ;
- La municipalité s'engage à entretenir les pistes au mieux de ses moyens et bénévoles ;
- La municipalité prendra à sa charge la responsabilité civile lors de l'usage de la piste de ski de fond;

En cas de résiliation par un ou l'autre des parties de l'entente, un avis écrit de 30 jours devra être acheminé à l'autre partie.

2025-01-007

6.2 - Adoption du règlement 2025-01, taxation 2025

Article 1 : Taux des taxes établis comme suit :

Taxe foncière générale : 0.572\$/ 100 \$ d'évaluation
Taxe pour le service des vidanges : 236.73 \$/ unité de logement
Taxe pour entretien assainissement des eaux : 131.08 \$ par propriété desservie
Taxe pour entretien des égouts : 95.43 \$ par propriété desservie
Taxe d'eau aqueduc municipal : 7.60 \$ du mille gallons ou 1.67\$ du mètre cube selon le compteur
Règlement #182, 0.111\$/ 100\$ d'évaluation et 8.55\$ du mètres linéaire du secteur desservi
Règlement #2022-06, 0.03\$/ 100\$ d'évaluation

Article 2 : Taux d'intérêt

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux de 12%.

Article 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un seul versement. Toutefois, lorsque dans un compte leur total est égal ou supérieur à 300.00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

Article 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 29 mai et le troisième le 17 juillet et le quatrième le 25 septembre. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, seul le montant du versement échu est alors exigible.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Sur proposition du conseiller Pascal Desrochers
Appuyé par le conseiller Philippe Gras
Et adopté unanimement

2025-01-008

6.3 - Adoption des salaires et déplacements 2025

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Etienne Bourgeois d'adopter les salaires et frais de déplacements suivants pour l'année 2025 :

Salaire du maire :	7345.03\$ annuel
Frais de représentation du maire :	3672.52\$ annuel
Salaire d'un conseiller :	2448.34\$ annuel
Frais de représentation d'un conseiller :	1224.17\$ annuel
Salaire du directeur général :	71822.64\$ annuel
Fond de pension des employés :	50\$ par employé par paye
Archiviste :	25.84\$/heure
Inspecteur municipal :	31.55\$/heure
Journalier :	18.08\$/heure
Technicien assainissement des eaux	31.55\$/heure
Frais de déplacement	0.50\$/km

6.4 - Suivi du comité éolien

La conseillère Valérie Petit fait un résumé du dernier comité éolien.

2025-01-009

6.5 - Référendum éolien

CONSIDÉRANT Qu'un appel d'offre éolien a déjà eu lieu sur le territoire de Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT Que malgré qu'aucun autre appel d'offre est prévu à court terme;

CONSIDÉRANT Que les appels d'offres éoliens ont des dates de dépôt pré établies par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Grand-Saint-Esprit désire s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un tel projet;

Il est proposé par Steve Peterson et appuyé de Valérie Petit que la municipalité de Grand-Saint-Esprit s'engage à procéder à un référendum dans les 60 jours précédent la date butoire de dépôt d'un projet éolien sur son territoire. De plus, dans l'éventualité ou la tenue d'un référendum ne serait possible considérant les délais, la municipalité s'engage à ne pas accepter d'éolienne sur son territoire.

6.6 - Retour sur Plaisirs d'Hiver

Le conseiller Steve Peterson fait un retour sur l'édition du 10 janvier.

7 - VARIA

2025-01-010

7.1 - Demande de commandite

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé de Philippe Gras d'autoriser une commandite de 125\$ à Molly Peterson pour sa participation au Live Oak International 2025. Il est a noter que le conseiller Steve Peterson c'est retiré de la salle lors des délibérations.

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2025-01-011

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Steve Peterson propose de lever la séance à 20.39 hrs.

ADOPTÉE

Sylvain Laroche, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Sylvain Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Laroche, maire

